

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE VALS LES BAINS



DELIBERATION n°2023.23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Nombre de conseillers :

En exercice :	27
Présents :	25
Absent :	01
Procurations :	01
Votants :	26

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'AVRIL, sous la présidence de Monsieur Michel CEYSSON, Maire de la Commune.

Présent(e)s : Michel CEYSSON – Françoise CHASSON – Francis CLUTIER - Marie EL FARKH – Vincent MOUNIER - Brigitte SOUCHE – Laurent LEWANDOWSKI - Françoise VOLLE – Patrick ARCHIMBAUD - Anne VENTALON – Eric JOURET – Nicole TOGNETTY – Robert LACROTTE – Marjorie LAJOIE – Franck REVEL – Mélody FERRERO – Laurent FAURE – Claudia BRET – Irène GALIBERT – André SAUZON – Martine BUREL – Michel ESCHALIER – René MONTREDON – Christine GIBAUD – Laurent TOUZET

Absente : Peggy BROC - **Procurations :** Aurélien ROUSSET à Michel CEYSSON - **Secrétaire de séance :** Françoise CHASSON

Convention de partenariat entre la commune de Vals-les-Bains, la commune de Karang (Sénégal) et Hydraulique sans Frontières – Programme d'accès à l'assainissement et à l'eau potable et à la gestion des ouvrages

Au Sénégal, le manque d'eau potable, d'assainissement et de système de traitement des déchets touchent l'ensemble du pays.

Les autorités se sont saisies de ces problématiques en mettant en place le Programme d'eau potable et d'assainissement du millénaire (PEPAM) et une réglementation sur les ordures ménagères dans leur code de l'environnement. Cependant, même si beaucoup d'efforts ont été faits de la part du gouvernement, à l'heure actuelle, un tiers des Sénégalais n'ont toujours pas accès à ces systèmes d'assainissement et de traitement des déchets et dans les campagnes. Le pays est classé à la 170ème place sur 188 selon l'indice de développement humain 2015 publié par le PNUD.

La commune de Karang n'échappe pas à ces problématiques.

Aussi, l'association Hydraulique Sans Frontières et la commune de Karang ont décidé de réaliser un programme d'accès à l'assainissement et à l'eau potable et à la gestion des ouvrages entrant dans le ressort de la commune sur deux phases.

Il est également prévu de réaliser un programme de sensibilisation des populations aux bonnes pratiques d'hygiène ainsi que l'installation du comité de gestion du quartier de Karang Socé et le recyclage des comités de gestion en milieu scolaire. De plus, il sera réalisé un diagnostic socio-sanitaire et un diagnostic de la gestion des édifices public (marché, gare routière, poste frontière) en préparation de la deuxième phase du projet qui sera réalisée ultérieurement.

.2.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 96 764 € et a une durée prévisionnelle de six mois.

Il est proposé au conseil municipal d'entreprendre un partenariat avec Hydraulique sans Frontières (HSF) concernant ce projet eau et assainissement, en milieu scolaire, dans les lieux publics et dans les quartiers périphériques de la commune de Karang.

Le projet de convention est consultable aux services techniques de la mairie, ou communicable par mail sur demande.

Aussi, il est proposé au conseil municipal :

- De donner un avis favorable à la conclusion d'une convention entre la commune de Vals-les-Bains, la commune de Karang et Hydraulique sans frontières,
- D'allouer une subvention exceptionnelle de 5 500€,
- D'autoriser M. le Maire, ou un adjoint, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des membres présents et/ou représentés APPROUVE cette proposition.

Pour extrait certifié conforme

Vals les Bains, le 18 avril 2023

Le Maire

Michel CEYSSON



« Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture de Largentière le 19 AVR. 2023
et de sa publication à la même date »